



## Protocole de Formation de Jeune Officiel

### Objectifs :

- Donner une dimension éducative à la pratique du jeune athlète.
- Favoriser la fonction éducative de la pratique de l'Athlétisme.
- Impliquer les jeunes à tous les niveaux dans l'athlétisme.
- Initier les jeunes à la responsabilité.
- Inciter les jeunes à participer activement à la vie du club, à la vie associative.

### Candidature :

Une Fiche de candidature est à renseigner et à envoyer à la Ligue par l'intermédiaire du club.  
Faire acte de candidature est un engagement moral.

Conditions : être licencié Benjamin ou Minime

♦ Dans le club, le candidat « Jeune Officiel » choisit **un tuteur** Officiel (niveau 2 minimum) qui l'accompagne dans sa formation. Le tuteur est le référent « Jeune Juge » du club ; il joue aussi le rôle de contact entre le(s) jeune(s) officiel(s) du club et le Référent « Jeune Juge » de la Commission des Officiels.

### Formation :

Formation théorique organisée dans les départements bretons par les formateurs départementaux :

Kevin LOZACH (22),  
Monique ATTIBA (29),  
René MOREAU (35),  
Jacques-Yves LEGRAND (56),

avec la collaboration de Monique ATTIBA, référent Jeune Juge à la Commission des Officiels LBA.

Formation pratique lors des compétitions, le jeune juge étant sous la responsabilité d'un officiel adulte faisant fonction de tuteur.

### Evaluation : 3 niveaux (le niveau 3 est du ressort de la FFA)

#### ► Niveau 1 : Jeune Juge Départemental

- Participation à la session de formation mise en place dans chaque département
- QCM généraliste proposé à l'issue de la session de formation
- 3 validations pratiques minimum (fiches de suivi à renseigner et faire signer par le Chef Juge de l'atelier). Participation à des ateliers différents (pas de spécialisation)

#### ► Niveau 2 : Jeune Juge Régional

- Avoir validé la certification départementale Niveau 1
- Choisir une spécialité
- 4 validations pratiques minimum (fiches de suivi) dont au moins 3 dans la spécialité choisie.
- Examen écrit par spécialités (courses, sauts, lancers, départ) proposé dans le cadre du Championnat de Bretagne d'Athlétisme et évaluation pratique sur 2 ateliers différents.



## **Certification :**

### ▶ **Niveau 1 (JJD)**

2 conditions à remplir :

1/ Note  $\geq 10 / 20$  au QCM généraliste

2/ Participation à au moins 3 compétitions – validation par la signature des fiches de suivi

### ▶ **Niveau 2 (JJR de spécialité)**

3 conditions à remplir :

1/ Avoir validé la certification Niveau 1 départementale (justificatif SIFFA)

2/ Note  $\geq 12 / 20$  à l'examen écrit de spécialité (Départ, Courses, Sauts ou Lancers)

3/ Participation à 4 compétitions dans la spécialité choisie avec évaluation pratique validée

## **SIFFA – DEO :**

▶ Les qualifications des Jeune Juges sont saisies dans le SIFFA – DEO après validation du dossier complet transmis à la COT-LBA.

▶ Au changement de catégorie (de Minime à Cadet) d'un Jeune Juge, la demande d'équivalence de qualification est adressée à la COT par le club de l'ancien jeune juge devenu cadet.

## **Passerelles scolaires :**

Toute demande de passerelle Scolaire – FFA est adressée à la COT-LBA accompagnée des justificatifs :

→ Niveau de qualification scolaire (certifié UNSS ou UGSEL)

→ Spécialité validée pour le Niveau 2 (JJR)

→ Participation à au moins 2 compétitions FFA (Extrait SIFFA à fournir)